



LETTRE D'INFORMATION DES SERVICES DE L'ÉTAT

NUMÉRO 44 - FÉVRIER 2011

L'État et VOUS

Saint-Pierre-et-Miquelon

Éditorial



La prévention de la délinquance

Le conseil de prévention de la délinquance s'est réuni à la préfecture, le 4 février dernier, afin de dresser le bilan de l'année 2010. Il en ressort que l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon n'est pas épargné par la criminalité bien que la délinquance totale ait diminuée de 20% soit un total de 139 crimes et délits.

Les enquêtes effectuées par la gendarmerie indiquent qu'en 2009, 39 infractions concernant les stupéfiants ont été relevées dans l'archipel, contre 43 en 2010. Par contre, de nombreuses autres infractions sont en nette régression telles les atteintes volontaires à l'intégrité physique 13 faits en 2010 contre 35 l'année précédente ou la délinquance de proximité qui enregistre 20 infractions soit 8 de moins qu'en 2009.

La population de l'archipel est touchée dès l'adolescence par le fléau de la drogue, comme l'a souligné l'enquête menée par la CPS : 80% des jeunes de 13 à 16 ans, disent avoir déjà

consommé un produit stupéfiant. La toxicomanie gagne tous les jours du terrain, touchant même les enfants.

D'autres domaines sont aussi préoccupants, notamment, celui des escroqueries à la carte bancaire de même que les différents familiaux ou de voisinage, l'insécurité routière et l'alcool au volant. La vigilance reste donc de circonstance et des instructions très précises ont été données aux services compétents pour mieux répondre aux exigences de la lutte contre les stupéfiants.

En 2011, il sera possible de prévenir au mieux la délinquance sous toutes ses formes, avec l'arrivée de nouveaux moyens cynophiles et maritimes et grâce à la poursuite de la coopération avec la gendarmerie royale canadienne.

Jean-Régis BORIUS,
Préfet de
Saint-Pierre-et-Miquelon

sommaire

- Le service civique à Saint-Pierre-et-Miquelon
- Recrutements Police Nationale
- Le Fulmar, patrouilleur de la Marine Nationale
- Recettes douanières 2010
- Indice des prix à la consommation du quatrième trimestre 2010





Le service civique à Saint-Pierre-et-Miquelon

Qui peut être concerné ?

- Toute personne de 16 à 25 ans, de nationalité française, qui souhaite s'engager pour des actions sur le terrain, dans des domaines variés : culture et loisirs, environnement, santé, sports, éducation pour tous, solidarité, mémoire et citoyenneté, développement international et aide humanitaire, interventions d'urgence en cas de crise.
- La durée du service civique est de 6 à 12 mois, non renouvelable, pour un minimum de 24 heures par semaine.
- Le volontaire est indemnisé : 479 € directement par l'agence de services paiements, il bénéficiera d'une couverture sociale complète intégralement financée par l'État et, éventuellement, d'une participation à certains frais supplémentaires par son organisme d'accueil.
- A la fin de sa mission, le volontaire reçoit une attestation pouvant être intégrée dans un livret de compétences, ou son passeport orientation et formation. L'engagement de service civique sera valorisé dans le cursus universitaire.
- Un salarié à temps partiel, ou un étudiant, peut bénéficier du service civique, à condition d'effectuer les 24 heures hebdomadaires exigées. Par contre, il n'est pas possible d'effectuer un engagement de service civique au sein d'une association dans laquelle on détient un mandat de dirigeant bénévole.
- Les missions proposées par les structures d'accueil peuvent être consultées sur : www.service-civique.gouv.fr et l'on peut postuler pour un contrat en créant son propre compte sur ce site.

Quelles structures peuvent accueillir un bénévole ?

- Les structures à but non lucratif : (associations, fondations, fédérations, ONG) ou des personnes morales de droit public (État, collectivités locales, établissements publics), en France ou à l'international.
- La structure d'accueil doit demander un agrément. Cette demande doit être adressée à la direction de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population (DCSTEP), qui instruit le dossier. L'agrément est signé par le délégué territorial de l'agence qui est le préfet. Cet agrément est valable 2 ans, et renouvelable.
- Un contrat d'engagement entre le volontaire et la structure d'accueil fixe le lieu, la durée et les activités accomplies. Ce n'est pas un contrat de travail. La mission ne doit pas se substituer à un emploi salarié. Elle complète l'action des professionnels ou des bénévoles.
- Un tuteur désigné dans la structure est chargé d'assurer la préparation du volontaire, de l'accompagner dans sa mission ainsi que dans son projet d'avenir, à l'issue de l'engagement volontaire.
- Les associations pourront bénéficier d'un soutien financier de l'agence pour l'accueil d'un volontaire.
- Les organismes intéressés par l'accueil d'un volontaire doivent publier leurs offres sur le site www.service-civique.gouv.fr

Volontariat de Service Civique

Pour les personnes de plus de 25 ans, un volontariat de service civique est institué pour une durée de 6 à 24 mois auprès d'associations ou de fondations. Les volontaires recevront une indemnisation de la part de la structure d'accueil entre 100 et 671 euros net et bénéficieront d'une

couverture sociale complète financée par l'État.

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter le pôle cohésion sociale, sport, jeunesse et culture de la DCSTEP.

Tél. : 41 17 70

Dominique Briand

Conseillère d'éducation populaire à la jeunesse C.E.P.J.

Recrutements Police Nationale

Chaque année le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration propose différents concours notamment dans la Police Nationale.

Pour celui de gardien de la paix, la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 4 mars. Les épreuves écrites se dérouleront le 5 avril.

En cas d'admissibilité les épreuves sportives et oral se dérouleront en métropole. Les résultats seront connus le 24 juin. A noter que localement les candidats peuvent dans certains cas bénéficier du passeport-mobilité « formation professionnelle » (renseignements disponibles auprès de la DCSTEP). Les lauréats suivent une scolarité d'un an et sont rémunérés 1 371 € net/mois, qui alterne des périodes en école et en service actif. Une intégration en tant que stagiaire est prononcée à l'issue de cette formation au sein d'un service de la Police Nationale. Conditions de participation :

- être âgé de 17 ans au moins, et 35 ans au plus (dérogations possibles) ;
- être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent ;
- répondre aux conditions d'aptitude physique (acuité visuelle...) ;
- avoir un casier judiciaire vierge.



Des sessions sont également proposées annuellement pour les concours d'officier (niveau licence ou équivalent) et de commissaire (niveau master ou équivalent). Pour de plus amples informations, contactez le service de la police aux frontières, 31 rue Abbé-Pierre-Gervain, tél. : 41-15-55, consultez le site du ministère de l'Intérieur : <http://www.interieur.gouv.fr/>, rubrique « Métiers ».

Le s/brigadier de police **Jean-Pierre TURLAIS**
Chargé de communication



Le Fulmar, patrouilleur de la Marine Nationale

Armé depuis dix huit mois par un équipage de la Marine Nationale, placé sous les ordres du préfet maritime de l'atlantique et sous les ordres du préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon dans le cadre de l'action de l'État en mer, le patrouilleur de service public Fulmar est un bateau aux fonctions multiples, déployé dans des cadres très différents.



Tout d'abord, la mission principale de ce bâtiment basé à Saint-Pierre-et-Miquelon est d'assurer le sauvetage en mer. A ce titre, il est inclus dans le système SAR canadien (Search and Rescue) et dispose d'un équipage de onze marins dont neuf sont présents en permanence afin de pouvoir être disponible et opérationnel à toute heure du jour ou de la nuit.

Mais le Fulmar est aussi un bâtiment de souveraineté et ainsi, au delà de sa mission première d'assistance, il assure également la sécurité et la surveillance de la navigation et de la pêche ou encore la lutte contre les pollutions. C'est dans cette optique que l'unité a assurée la sécurité au profit des participants de la course à la voile Halifax/Saint-Pierre en juillet dernier. Dans ce cadre, l'application et la défense des lois françaises en mer sont une fonction importante du Fulmar : patrouille côtière, protection du trafic maritime et des intérêts nationaux en mer, surveillance des navires de commerce, coopération régionale et représentation en mer ou en escale font alors parti de son quotidien. Le Fulmar travaille ainsi régulièrement avec les gardes côtes canadiens qui disposent d'hélicoptères CORMORAN lors de l'entraînement et de la préparation au SAR.

Enfin, le Fulmar a pour vocation de représenter la France à l'étranger, ce qu'il a fait à différentes occasions : le 4 juillet à Portland à l'occasion de la fête nationale américaine, le 15 août à Caraquet à l'occasion du tintamarre ou pour la dépose d'une plaque commémorative au cimetière français de Croque Harbour en souvenir des marins français de la division navale de Terre-Neuve.

Cet ancien chalutier à perches est donc un bâtiment de guerre français chargé de réaliser outre-mer, comme les autres patrouilleurs de service public les différentes missions dévolues à la Marine Nationale.

Lieutenant de vaisseau **Laurent Wuilliez**
Commandant le patrouilleur Fulmar

Recettes douanières 2010 : 1 111 428 € de plus que les prévisions budgétaires

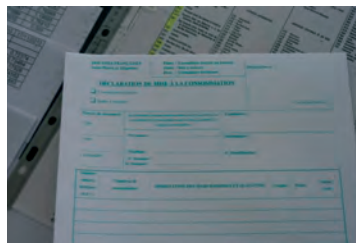
En 2010 le montant total des droits constatés par le service des douanes a été de 14 212 128 € (contre 12 797 717 en 2009) alors que les prévisions votées par les attributaires (collectivité territoriale, municipalités, CACIMA) s'élevaient à 13 100 700 €.

La collectivité territoriale disposera ainsi de 741 006 € de plus par rapport à ses prévisions, la commune de Saint-Pierre de 310 524 €, la commune de Miquelon-Langlade de 49 182 € et la CACIMA de 10 715 €.



L'activité du bureau des douanes de Saint-Pierre représente 94 % des recettes douanières globales avec 10 423 déclarations déposées au bureau du quai Mimosa et 3139 à l'aéroport contre respectivement 10 085 et 3286 en 2009. Les recettes générées par le dédouanement à l'aéroport représentent 679 506 € en 2010 contre 554 318 en 2009. 18 156 colis postaux ont été taxés à Saint-Pierre pour un montant de recettes de 586 927 € contre 17 589 colis en 2009 pour 550 172 € de recettes.

L'activité du bureau de Miquelon avec 891 293 € représente 6 % des recettes globales : traitement de 1183 déclarations contre 986 en 2009. 2498 colis postaux y ont été taxés pour un montant de recettes de 43 306 € contre 2 303 en 2009 représentant 40 477 € de recettes.



Le volume de fret commercial traité a été en 2010 de 45 368 tonnes pour une valeur déclarée totale de 70 860 000 € contre 46 242 tonnes en 2009 représentant une valeur déclarée globale de 59 335 000 €. La part du fret commercial d'origine européenne dans les chiffres précités est en 2010 de 6 924 tonnes pour une valeur de 26 573 000 € contre 5 927 tonnes pour une valeur de 23 960 000 € en 2009.

La faible baisse du tonnage des marchandises à l'importation n'explique pas l'augmentation des recettes globales en 2010 par rapport à 2009. Celle-ci est due à l'augmentation de la valeur taxable des marchandises à l'importation (coût + assurance + transport) due essentiellement à l'appréciation du dollar canadien par rapport à l'euro.

Dominique DELDICQUE
Le chef du service des douanes

Indice des prix à la consommation

Quatrième trimestre 2010

Au cours du **quatrième trimestre 2010** le niveau général des prix à la consommation des ménages de Saint-Pierre et Miquelon a augmenté de **0,59 %** (0,62 % hors tabac).

A titre de comparaison, l'indice avait enregistré une diminution de **0,18 %** pour la même période 2009.

Sur un an, de décembre 2009 à décembre 2010, son évolution s'établit à **+ 4,46 %** (+ 4,55 % hors tabac).

Le tableau ci-dessous indique la valeur de l'indice d'ensemble et celle de ses principaux composants en décembre 2010. Il mentionne l'évolution des prix à la consommation durant le quatrième trimestre 2010 et donne également son évolution sur un an.

Base 100 Décembre 2009							
Nomenclature	Pondération 2010	Indices mars 2010	Indices juin 2010	Indices septembre 2010	Indices décembre 2010	Evolution de septembre 2010 à décembre 2010	Taux d'évolution sur un an (déc 2009 à déc 2010)
Ensemble	10 000	100,26	103,75	103,85	104,46	0,59 %	+ 4,46 %
Ensemble hors tabac	9 532	100,24	103,85	103,91	104,55	0,62 %	+ 4,55 %
Alimentation	2 878	100,10	103,22	102,95	102,24	-0,68 %	+ 2,24 %
Produits manufacturés	4 853	100,06	104,59	104,92	106,58	1,58 %	+ 6,58 %
Produits manuf. hors tabac	4 385	99,99	104,89	105,17	107,01	1,75 %	+ 7,01 %
Services	2 269	100,88	102,62	102,68	102,74	0,06 %	+ 2,74 %

• En « **alimentation** » durant ce quatrième trimestre 2010, la diminution de **0,68 %** s'explique par les baisses intervenues dans les secteurs suivants :

- « Viande de boucherie » : - **3,79 %** ;
- « Porc, charcuterie et conserves de viande » : - **2,89 %** ;
- « Fromages » : - **2,13 %**.

A noter une augmentation de **1,93 %** pour le secteur « corps gras et beurre ».

Au quatrième trimestre **2009**, l'indice des prix en « **alimentation** » était en baisse de 0,03 %.

• Concernant les « **produits manufacturés** », la hausse de **1,58 %** (1,75 % hors tabac) constatée au cours de ce quatrième trimestre 2010, provient principalement des postes :

- « Articles divers » : + **4,36 %** (bijouterie, maroquinerie) ;
- « Carburants » : + **4,00 %** ;
- « Autres articles de loisirs » : + **3,89 %** (équipements de sport, fleurs et plantes, jeux et jouets) ;
- « Fioul de chauffage » : + **3,51 %** ;

A signaler une baisse de **3,94 %** dans le secteur « électricité et gaz ».

Au quatrième trimestre **2009**, l'indice des prix des « **produits manufacturés** » avait diminué de **0,16 %**.

• Dans le domaine des « **services** », l'augmentation de **0,06 %** au cours de ce quatrième trimestre 2010 est, en partie, consécutive aux évolutions de prix constatées dans le secteur « services de santé y compris Canada » : + **2,30 %**.

Pour la même période en **2009**, l'évolution de l'indice des prix des « **services** » était de + **0,41 %**.

Durant ce quatrième trimestre 2010, le cours moyen mensuel du dollar canadien a subi une augmentation de **1,17 %**, ce qui porte son évolution depuis le début de l'année à + **15,37 %**.

Signé : Donald CASTAING

Responsable chargé de l'indice des prix